

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Trousse IMMUNOSCAN CCPlus®

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1

1.2 Identificateur de produit

NOM DU PRODUIT :	Immunoscan CCPlus®
Description du produit	Trousse comprenant les réactifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Réactif A : tampon de dilution • Réactif B : solution de lavage (20 x conc.) • Réactif C : solution d'arrêt • Réactif D : solution de conjugué • Réactif E : contrôle positif • Réactif F : contrôle de référence • Réactif G : étalon A-E • Réactif H : contrôle négatif • substrat TMB (FDS séparée) • Plaque revêtue d'antigène
Code produit	RA-96 Plus, RA-96 Plus RUO

1.3 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit	Trousse composée de différents réactifs pour recherche et usage diagnostique in vitro.
-------------------------------	--

1.4 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Svar Life Science AB
Adresse	Lundavägen 151
Code postal/Ville	SE-212 24 Malmö, Sweden
Téléphone	+46 40 53 76 00
Internet	www.svarlifescience.com
E-mail	info@svarlifescience.com

1.5 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	+46 010-456 6700 – Poisson Information Centre, Sweden
---------------------------------	---

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : trousse de diagnostic in vitro composée de différents réactifs.

Classification conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Réactifs A, B, C, D, E, F, G, H et la plaque revêtue d'antigène : ne sont pas classés comme dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage conformes au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Réactifs A, B, D, E, F, G, H et la plaque revêtue d'antigène : Aucun étiquetage requis.

2.3 Dispositions particulières concernant l'étiquetage de certaines préparations

Réactif C : fiche de données de sécurité destinée aux utilisateurs professionnels disponible sur demande.

2.4 Autres dangers

Autres dangers ne donnant pas lieu à classification	Aucun
La substance répond aux critères PBT en vertu du règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII	PBT : N° (désigne les substances qui en contiennent)
La substance répond aux critères PBT en vertu du règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII	vPvB : N° (désigne les substances qui en contiennent)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Réactifs contenant les substances suivantes classées comme dangereuses.

N°	Nom produit/ingrédient(s)	Numéro CE	Numéro CAS	REACH N° enregistrement	Conc. (poids en %)	Classification Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Réactif tampon de dilution, solution de conjugué, contrôle positif, contrôle de référence, étalon A-E et contrôle négatif						
	Azide de sodium	247-852-1	26628-22-8		0,09	Acute Tox. 2; H300 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH032
Réactif solution d'arrêt						
	Acide sulfurique %	231-639-5	7664-93-9		4,89	Skin Corr. 1A; H314

Le réactif solution de lavage et la plaque revêtue d'antigène ne contiennent aucune substance dangereuse. Voir la section 16 pour le texte intégral des classifications déclarées ci-dessus. Les limites d'exposition professionnelle sont mentionnées dans la section 8, si elles existent.

4. PREMIERS SOINS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation :	Transporter la victime à l'extérieur, garder au repos. Appeler un médecin si les plaintes persistent.
Contact avec la peau :	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux :	Bien écarter les paupières. Rincer à l'eau pendant quelques minutes. Appeler un médecin si les plaintes persistent.
Ingestion :	Rincer correctement la bouche avec de l'eau. Si la victime est consciente et alerte, lui faire boire 2 à 4 tasses de lait ou d'eau pour diluer la substance dans l'estomac. Appeler un médecin si les plaintes persistent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés. Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation :	L'exposition à des concentrations élevées dans l'air des réactifs de cette trousse peut provoquer une irritation des voies respiratoires, des vertiges et des vomissements.
Contact avec la peau :	Non pertinent.
Contact avec les yeux :	Non pertinent.
Ingestion :	L'ingestion de grandes quantités peut provoquer des nausées et des vomissements.

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ingestion :	Administer un traitement symptomatique.
Traitements spécifiques :	Aucun traitement spécifique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Produit chimique sec, mousse, pulvérisation d'eau ou gaz carbonique.
Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers résultant de la substance ou du mélange	Aucun
Produits de décomposition thermique dangereux	Parmi les produits de décomposition, citons : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et gaz nitreux.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de protection spéciales des pompiers	Isoler rapidement les lieux en éloignant les personnes des environs immédiats de l'incendie. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Équipements de protection particuliers des pompiers	Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.
Informations	Non applicable

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Pour les non-secouristes	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Ne pas toucher le produit déversé ni marcher dedans. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
Pour les secouristes	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Avertir les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement par le produit (égouts, cours d'eau, sol ou air).

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversement peu important	Arrêter la fuite s'il est possible de le faire sans risque. Éloigner les récipients de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si elle est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un bidon de déchets pour élimination. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
Déversement important	Arrêter la fuite s'il est possible de le faire sans risque. Éloigner les récipients de la zone de déversement accidentel. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les espaces clos. Éliminer les déversements dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et recueillir le déversement avec un matériau absorbant non combustible tel que sable, terre, vermiculite ou terre de diatomées, et placer dans un récipient pour l'élimination conformément aux réglementations locales. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections	Voir la section 8 pour toute information sur les EPI adaptés. Voir la section 13 pour plus d'informations sur le traitement des déchets.
--------------------------------------	--

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection	Porter un équipement de protection individuelle adapté (voir section 8).
Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail	Interdire de manger, boire et fumer dans les zones où cette matière est manipulée, stockée et traitée. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :	Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (voir la section 10), des aliments et des boissons. Garder le récipient hermétiquement fermé jusqu'à utilisation. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.
Informations	Non applicable

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réactifs destinés à un usage diagnostique in vitro.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne (UE)	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Azide de sodium (N° CAS 26628-22-8)	TWA 0,1 mg/m ³ STEL 0,3 mg/m ³	STEL : 0,3 mg/m ³ TWA : 0,1 mg/m ³ Peau	VME : 0,1 mg/m ³ VLCT : 0,3 mg/m ³	VLA-EC : 0,3 mg/m ³ VLA-ED : 0,1 mg/m ³	MAK : 0,2 mg/m ³ Plafond/Pic : 0,4 mg/m ³ TWA : 0,2 mg/m ³
Nom chimique Azide de sodium (N° CAS 26628-22-8)	Italie TWA : 0,1 mg/m ³ STEL : 0,3 mg/m ³ Peau	Portugal Plafond : 0,29 mg/m ³ Plafond : 0,11 ppm.	Pays-Bas STEL : 0,3 mg/m ³ TWA : 0,1 mg/m ³ Peau	Finlande TWA : 0,1 mg/m ³ STEL : 0,3 mg/m ³ Peau	Danemark TWA : 0,1 mg/m ³ Peau
Nom chimique Azide de sodium (N° CAS 26628-22-8)	Autriche STEL : 0,3 mg/m ³ MAK : 0,1 mg/m ³ Peau	Suisse STEL : 0,4 mg/m ³ MAK : 0,2 mg/m ³	Pologne NDSCh : 0,3 mg/m ³ NDS : 0,1 mg/m ³ Peau	Norvège Plafond : 0,3 mg/m ³ Peau	Irlande TWA : 0,1 mg/m ³ STEL : 0,3 mg/m ³ Peau

Limites d'exposition professionnelle

Nom chimique Acide sulfurique (N° CAS 7664-93-9)	U.E. 0,05 mg/m ³ fraction thoracique	Royaume-Uni --	France 0,05 mg/m ³ fraction thoracique	Espagne VLA-EC : 2 mg/m ³	Allemagne STEL : 0,1 mg/m ³ MAK : 0,1 mg/m ³ Aérosols inhalables
Nom chimique Acide sulfurique (N° CAS 7664-93-9)	Italie TWA 0,05 mg/m ³	Suède TWA 0,1 mg/m ³ STEL 0,2 mg/m ³	Pays-Bas 0,05 mg/m ³ fraction thoracique	Finlande --	Danemark TWA 1 mg/m ³ STEL 2 mg/m ³
Nom chimique Acide sulfurique (N° CAS 7664-93-9)	Autriche MAK : 1 mg/m ³ STEL : 3 mg/m ³ Aérosols inhalables	Suisse STEL : 0,1 mg/m ³ MAK : 0,1 mg/m ³ Aérosols inhalables	Pologne NDSCh : 1 mg/m ³ NDS : 3 mg/m ³	Norvège --	Irlande --

Procédures de suivi recommandées	non pertinent
---	---------------

Niveaux d'effet dérivé

Nom produit/ ingrédient(s)	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
--	--	--	--	--	--

Effet prévu des concentrations	Non disponible
Résumé PNEC	Non disponible

8.2 Contrôles de

l'exposition Contrôles techniques appropriés	Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air. Sinon, utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleur au dessous des limites recommandées ou réglementaires.
---	--

Mesures d'hygiène	Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la période de travail. Utiliser des techniques appropriées pour enlever les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. S'assurer que les fontaines oculaires et les douches de sécurité se trouvent à proximité des postes de travail.
Protection respiratoire	Non pertinent dans des conditions normales.
Protection des yeux/ du visage	Porter des lunettes de sécurité ou un équipement de protection du visage.
Protection des mains	Porter des gants imperméables, résistant aux produits chimiques, en caoutchouc butyle ou nitrile conformes à une norme approuvée.
Protection du corps	Porter un vêtement de protection approprié.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Non applicable

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
9.1.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles des réactifs

	Réactif A	Réactif B	Réactif C	Réactif D	Réactif E	Réactif F	Réactif G	Réactif H
État physique	Liquide	Liquide	Liquide	Liquide	Liquide	Liquide	Liquide	Liquide
Couleur	Bleu	Incolore	Incolore	Rouge	Bleu	Bleu	Bleu	Bleu
Odeur	Inodore	Inodore	Inodore	Inodore	Inodore	Inodore	Inodore	Inodore
Seuil olfactif	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau	Soluble dans l'eau	Soluble dans l'eau	Soluble dans l'eau	Soluble dans l'eau	Soluble dans l'eau	Soluble dans l'eau	Soluble dans l'eau
pH (produit)	7,3-7,5	7,3-7,5	n.d	n.d	7,3-7,5	7,3-7,5	7,3-7,5	7,3-7,5
Point de fusion/point de congélation	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d
Point d'éclair	> 100°C	> 100°C	> 100°C	> 100°C	> 100°C	> 100°C	> 100°C	> 100°C
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1
Inflammabilité (solide, gaz)	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d
Taux de combustion	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Sup. : n.a Inf. : n.a	Sup. : n.a Inf. : n.a	Sup. : n.a Inf. : n.a	Sup. : n.a Inf. : n.a	Sup. : n.a Inf. : n.a	Sup. : n.a Inf. : n.a	Sup. : n.a Inf. : n.a	Sup. : n.a Inf. : n.a
Pression de vapeur (à 20°C)	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d
Densité de vapeur	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d
Densité relative (Eau=1)	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d

Coefficient de partage n-octanol/eau :	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a
Température d'auto-inflammabilité	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d
Température de décomposition	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d
Viscosité	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d
Propriétés explosives	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.d	n.a
Propriétés comburantes	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a

n.a = non applicable n.d = non déterminé

9.2 Autres informations

--	--
----	----

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Non réactif
-----------------	-------------

10.2 Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.
-------------------------	---

10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Dans des conditions normales d'utilisation et de stockage, aucune réaction dangereuse ne se produit.
---	--

10.4 Conditions à éviter	Éviter les rayons directs du soleil.
--------------------------	--------------------------------------

10.5 Matières incompatibles	Aucune
-----------------------------	--------

10.6 Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et gaz nitreux.
--	---

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques Toxicité aiguë

Évaluation de la toxicité aiguë des différents réactifs :

Non nocif par inhalation. Non nocif par contact avec la peau. Non nocif en cas d'ingestion.

Données calculées :

LD50 par administration orale chez le rat : > 2000 mg/kg

LD50 cutanée, rat : > 2000 mg/kg

Irritation/Corrosion

Évaluation de l'effet irritant des différents réactifs

Données expérimentales/calculées :

Corrosif ou irritant pour la peau, lapin : non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, lapin : Non irritant

Sensibilisation par inhalation ou par contact cutané

Évaluation de la sensibilité aux différents réactifs : ne peut pas provoquer d'effet sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Évaluation de la mutagénicité des différents réactifs :

La structure chimique des différents réactifs n'indique aucun effet mutagène.

Cancérogénicité

Évaluation de la cancérogénicité des différents réactifs :

La structure chimique des différents réactifs n'indique aucun effet cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Évaluation de la toxicité pour la reproduction des différents réactifs :

La structure chimique des différents réactifs n'indique aucun effet toxique pour la reproduction.

Toxicité pour le développement

Évaluation de la tératogénicité des différents réactifs :

La structure chimique des différents réactifs n'indique aucun effet tératogène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Évaluation de la toxicité STOT par administration unique :

D'après l'information disponible, aucun risque de toxicité spécifique pour certains organes n'est prévu avec les différents réactifs.

Toxicité à doses répétées et toxicité pour un organe spécifique (exposition répétée)

D'après l'information disponible, aucun risque de toxicité spécifique pour certains organes n'est prévu avec les différents réactifs.

INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

11.2 Toxicité

11.2.1 Toxicité aiguë en milieu aquatique de l'azide de sodium

Test	Valeur/unité (mg/l)	Méthode de test	Temps exp. (h)	Espèce
Poisson LC50	0,8-1,6	--	96	Truite arc-en-ciel
Daphnia EC50	4,2	--	48	Daphnia pulex

Difficilement biodégradable.

11.2.2 Toxicité aiguë en milieu aquatique de tous les réactifs (calculée)

Test	Valeur/unité (mg/l)	Méthode de test	Temps exp. (h)	Espèce
Poisson LC50	> 100	--	96	--
Daphnia EC50	> 100	--	48	Daphnia magna
Algae IC50	> 100	--	72	Green algae

11.2.3 Écotoxicité

Réactif A, D, E, F, G et H contient seulement une faible concentration d'azide de sodium. Cette concentration est inférieure à la concentration la plus faible pour la classification comme dangereux pour les organismes aquatiques. Ainsi, tous les réactifs de la trousse sont classés comme non dangereux pour les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé	Les réactifs seront classés comme facilement biodégradables.
--------------------------	--

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Conclusion/Résumé	Les réactifs ne seront pas classés comme bioaccumulables.
--------------------------	---

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de partage sol/eau (KOC)	Non disponible
Mobilité	Non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT	Non applicable
vPvB	Non applicable

12.6 Résumé - informations écologiques

Conclusion	Les réactifs ne seront pas classés comme dangereux pour l'environnement.
-------------------	--

12. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

12.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthode d'élimination	La production de déchets doit être évitée ou réduite autant que possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Éliminer les produits excédentaires et non recyclables via une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales et locales en matière de protection de l'environnement et d'élimination des déchets.
------------------------------	--

	Une trousse utilisée peut être un matériel potentiellement infectieux et doit être éliminée comme un déchet dangereux.
Déchets dangereux	À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit est considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la directive UE 2008/98/UE.

Catalogue européen des déchets (CED)

Code de déchets CED	Type de déchets
18 01 06*	Produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses
15 01 10*	Emballages contenant des résidus de ou contaminés par des substances dangereuses

Emballage

Méthode d'élimination	Incinération.
Précautions spéciales	Aucune.

INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit classé comme marchandise dangereuse : Oui Non Pas décidé

	ADR/RID	ADN/ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé	Non	Non	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition ONU	--	--	--	--
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	--	--	--	--
14.4 Groupe	--	--	--	--
14.5 Dangers pour l'environnement	--	--	--	--
14.6 Précautions particulières utilisateur	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Informations supplémentaires	Une trousse utilisée est une marchandise dangereuse à transporter (classe 6.2, ONU 3291). Contacter le fabricant pour plus d'informations.			

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

13. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
13.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement. Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

Statut REACH	Conforme. Statut d'enregistrement préalable : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
---------------------	--

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation
Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux

Non applicable.

13.2 Évaluation de la sécurité chimique

Les réactifs de ce kit contiennent des substances pour lesquelles des évaluations de la sécurité chimique sont encore nécessaires.

13.3 Autres informations

Code tarifaire - système harmonisé	Non applicable.
---	-----------------

Directive Seveso de l'UE	Non applicable.
---------------------------------	-----------------

Règlementations internationales

Convention sur les armes chimiques Liste des produits chimiques du tableau I	Convention sur les armes chimiques Liste des produits chimiques du tableau II	Convention sur les armes chimiques Liste des produits chimiques du tableau III
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

AUTRES INFORMATIONS
Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II

Clause de non-responsabilité : toutes les informations contenues dans cette notice sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont censées être exactes. Étant donné que les informations peuvent être utilisées dans des conditions indépendantes de notre volonté et que nous ne connaissons pas, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats de leur utilisation. D'autre part, toutes les personnes qui les reçoivent doivent déterminer par elles-mêmes les effets, les propriétés, les protections et la méthode d'élimination qui ont trait à leurs conditions particulières. Aucune représentation, garantie ou condition, explicite ou implicite (incluant toute garantie commerciale ou d'adéquation à un usage particulier), n'est faite concernant les matières, l'exactitude de ces informations, les résultats de leur utilisation, ou les dangers liés à l'utilisation de la matière. Manipuler et utiliser la matière avec précaution. Les informations ci-dessus sont fournies en toute bonne foi et avec la conviction qu'elles sont exactes. À la date d'émission de la FDS, nous fournissons toutes les informations pertinentes à la manipulation prévisible de la matière.

Toutefois, si un incident indésirable est associé à ce produit, cette FDS n'est pas conçue pour remplacer les conseils d'un personnel qualifié.

NOTES DU PRODUCTEUR
LISTE DES MENTIONS DE DANGER CITÉES À LA SECTION 3

N°	Phrases H
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH032	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.